



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI, LE 18 JANVIER 2024 À 8H30
AU 300, RUE PARENT**

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier
Mario Fauteux, conseiller
Marc-Antoine Lachance, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général, Daniel Lemieux, directeur général adjoint, Danny Paterson, directeur général adjoint, André Pratte, directeur général adjoint ainsi que Marie-Josée Larocque, greffière

CE - 14029/24-01-18
POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14030/24-01-18
POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE - 14031/24-01-18

POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 11 JANVIER 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 11 janvier 2024 a été transmise aux membres du comité exécutif le 12 janvier 2024;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 11 janvier 2024 soit approuvé.

CE - 14032/24-01-18

POINT 5.1

CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET
D'ESPACES NATURELS EN LIEN AVEC LA DEMANDE DE PERMIS DE
LOTISSEMENT 2023-50040 - CRÉATION DES LOTS 6 546 788 ET 6 546 789
DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE 9425-6492 QUEBEC INC. a déposé une demande de permis de lotissement visant la création des lots 6 546 788 et 6 546 789 du cadastre du Québec, le tout tel que montré au projet d'opération cadastrale préparé par Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, sous sa minute 9579, dossier numéro 5649, en date du 26 septembre 2023, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE la localisation de cette opération cadastrale est montrée sur le plan de localisation joint à l'annexe 2;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots dont un (1) lot déjà construit et un (1) lot destiné à être construit;

ATTENDU QUE le lot 2 662 744 était, avant la rénovation cadastrale, constitué de la partie de lot P484. Lors de la rénovation cadastrale, cette partie de lot s'est vue attribuer un numéro de lot distinct et la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels n'a jamais été acquittée;

ATTENDU QUE la superficie de la présente opération cadastrale assujettie à la cession aux fins de parcs et de terrains de jeux est de 1 997,40 mètres carrés, le tout tel que présenté sur le document intitulé « Calcul de cession parcs et terrains de jeux » joint à l'annexe 3;

ATTENDU QUE selon les termes de l'article 53 du *Règlement sur le lotissement numéro 0310-000*, le comité exécutif doit se prononcer quant à la cession exigée aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu de l'article 54 du *Règlement sur le lotissement numéro 0310 000*, la superficie de terrain à céder ou la somme d'argent à verser, doit correspondre à 10 % de la superficie ou de la valeur de l'ensemble du territoire visé par le projet d'opération cadastrale du terrain;

ATTENDU QUE la superficie de terrain à céder correspondrait à 199,74 mètres carrés et que la contribution en argent correspondrait à 16 950 \$ selon le détail présenté au document intitulé « Calcul de cession parcs et terrains de jeux » à l'annexe 3.

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte, en lien avec la demande de permis de lotissement 2023-50040 visant la création des lots 6 546 788 et 6 546 789 du cadastre du Québec, la contribution en argent représentant la somme d'argent à 16 950 \$, selon le détail présenté au document intitulé « Calcul de cession parcs et terrains de jeux » joint à l'annexe 3;

La Ville autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, à signer tous les documents nécessaires en vue de donner effet à la présente résolution.

CE - 14033/24-01-18
POINT 5.2

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENSEMENCEMENT DE TRUITES DANS LA RIVIÈRE DU NORD

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire favoriser l'accès aux berges riveraines à la rivière du Nord;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a, depuis plusieurs années, contribué au support financier de l'activité d'ensemencement;

ATTENDU QUE les élus sont conscients de l'impact social de cette réalisation;

ATTENDU QUE la rivière du Nord a été, pendant plusieurs années dans le centre-ville de Saint-Jérôme, le théâtre d'un rassemblement de pêcheurs;

ATTENDU QUE le Parc régional de la Rivière-du-Nord a déposé une demande de soutien pour l'ensemencement au programme du MFFP;

ATTENDU QUE l'ensemencement sera réalisé dans les secteurs du centre-ville de Saint-Jérôme et au Parc régional de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE le programme de financement du MFFP soutient le financement en doublant la contribution de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE l'impact des retombées économiques est importante pour notre région;

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme offre son soutien financier au Parc régional de la Rivière-du-Nord pour son programme d'ensemencement 2024.

La trésorière soit autorisée à payer un montant de 8 000 \$ au Parc régional de la Rivière-du-Nord.

CE - 14034/24-01-18
POINT 6.1

OPTION AU CONTRAT D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS VÉHICULAIRES (2023-BS-011)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour l'achat d'équipements véhiculaires pour le Service de police, conformément aux procédures d'appels d'offres publics;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE, la résolution CE-13966/23-11-09, la Ville octroyait le contrat d'achat d'équipements véhiculaires :

- à « 911 Pro inc. », pour les items # 1-3-5-6-7-10 à 14-16 et 18 à 20, pour une dépense ne pouvant pas excéder la somme de 131 276,16 \$ taxes incluses;
- à « Équipement SH », pour les items # 2-4-8-9 et 17, pour une dépense ne pouvant excéder la somme de 42 735,12 \$, taxes incluses;
- à « Systèmes Cyberkar inc. », pour l'item 15, pour une dépense ne pouvant excéder la somme de 747,70 \$, taxes incluses.

ATTENDU QU'il était prévu au contrat que la Ville de Saint-Jérôme peut, 90 jours suite à l'ouverture des soumissions, se prévaloir de l'option d'acheter une quantité supplémentaire de cinq (5) sur des items sélectionnés au contrat, livrable après le 1er janvier 2024.

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie les options supplémentaires au contrat d'achat d'équipements véhiculaires pour le Service de police :

- à « 911 Pro inc », pour les items # 1-3-5-6-7-10 à 14-16 et 18 à 20, pour une dépense ne pouvant excéder la somme de 54 762,59 \$, taxes incluses, ce qui porterait la dépense totale à 186 038,75 \$ incluant les taxes pour ce fournisseur;
- à « Équipement SH », pour les items # 2-4-8-9 et 17, pour une dépense ne pouvant excéder la somme de 27 213,95 \$, taxes incluses, ce qui porterait la dépense totale à 69 949,07 \$ incluant les taxes pour ce fournisseur;
- à « Systèmes Cyberkar inc. », pour l'item 15, pour une dépense ne pouvant excéder la somme de 285,66 \$, taxes incluses, ce qui porterait la dépense totale à 1 028,36 \$ incluant les taxes pour ce fournisseur.

CE - 14035/24-01-18

POINT 6.2

ADJUDICATION DE CONTRAT - SERVICE D'ÉLECTRICIENS POUR 2024-2025 (2023-BS-006)

ATTENDU QUE le 13 novembre 2023, le Service des finances de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour le Service d'électriciens pour 2024-2025 conformément aux procédures de demande de prix;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités à soumissionner sont :

1. M. Bertrand et Poirier Électrique Inc.;
2. Marie-Max Électrique Inc.

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évalué par Alexandra Kirouac du Service des Travaux Publics, avant la période d'appel d'offres, est de 84 839,52\$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Prix soumis (Taxes incluses)	Montant corrigé (si applicable, taxes)
M. Bertrand et Poirier Électrique Inc.	75 182.16\$	
Mari-Max Électrique Inc.	83 750.08\$	

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances, l'entreprise M. Bertrand et Poirier Électrique Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accorde le contrat de Service d'électriciens pour 2024-2025 à l'entreprise M. Bertrand et Poirier Électrique Inc. pour un montant de 75 182.16\$ taxes incluses.

La durée du contrat s'échelonne du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

Le contrat sera indexé à la date d'anniversaire du contrat, le tout selon l'indexation prévue aux documents d'appel d'offres.

CE - 14036/24-01-18
POINT 6.3

ADJUDICATION DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU SITE DE DÉPÔT À NEIGE DE LA RUE VALMONT (VP 2024-11)

ATTENDU QUE le programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) pour les années 2024-2025-2026 prévoit une somme de 2 200 000,00 \$ pour l'agrandissement du dépôt à neige de la rue Valmont;

ATTENDU les règles de passation de contrat prévues au règlement sur la gestion contractuelle en vigueur (0884-000);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de prix écrite auprès de trois (3) firmes selon les procédures de demande de prix écrite pour un mandat de services professionnels pour réalisation d'une étude d'avant-projet (2024-11 ING);

ATTENDU QUE l'estimation du coût des honoraires professionnels, évaluée par le Service de l'ingénierie avant la période de demande de prix, est d'environ 105 777,00 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont les suivants :

- BHP Experts Conseils S.E.C.;
- GBI Expert-Conseils inc.;
- Pluritec.

ATTENDU QUE les offres reçues au Service de l'ingénierie sont les suivantes :

Soumissionnaires	Conforme	Prix soumis (taxes incluses)
BHP Experts Conseils S.E.C.	oui	99 338,40 \$
GBI Experts-Conseils inc.	oui	101 063,03 \$

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par le Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie le mandat à « BHP Experts Conseils S.E.C. » pour les services professionnels en ingénierie pour des travaux d'agrandissement du site de dépôt à neige de la rue Valmont pour un montant de 99 338,40 \$ (taxes incluses);

La somme soit imputée temporairement à même le poste budgétaire 96-203-09-411.

CE - 14037/24-01-18

POINT 8.1

MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS SOLDE - EMPLOYÉ #2012

ATTENDU QUE l'enquête effectuée à la suite des événements ayant eu lieu le 23 novembre 2023;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines relativement à l'imposition d'un (1) jour de suspension sans solde à l'employé #2012.

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville suspende sans solde l'employé #2012 pour un (1) jour ouvrable comme mesure disciplinaire, à une date à être déterminée par la direction du service concerné.

CE - 14038/24-01-18

POINT 9.1.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

La greffière,

Marc Bourcier

 en l'absence de Me Larocque

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, notaire